



Commune de Begnins

La Municipalité de Begnins, conformément aux dispositions légales en vigueur, soumet à l'enquête publique **du 27 mai au 25 juin 2025 inclus** :

- **Le plan d'affectation communal (PACom) au 1 :5'000**
- **Le règlement du plan d'affectation communal et la police des constructions**
- **Le plan des limites des constructions aux routes**
- **Le plans de constatation de nature forestière**

Elle met en consultation durant cette même période :

- **Le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et ses annexes**
- **Le rapport d'examen préalable du 29 février 2024**

Le dossier, établi par le bureau team+, est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau, ou sur rendez-vous.

Pendant toute la durée de la mise à l'enquête, la Municipalité se tient à disposition, sur rendez-vous, pour répondre aux questions spécifiques et personnelles. Au préalable, les questions devront être transmises par écrit à la Municipalité (greffe@begnins.ch).

L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la Commune www.begnins.ch.

Les oppositions ou observations peuvent être déposées par écrit au Greffe municipal ou adressées, sous pli recommandé, à la Municipalité route de Saint-Cergue 14, 1268 Begnins, durant le délai d'enquête (le cachet postal faisant foi).